

DELIBERATION N° 2001/06-12 - CHARGE DE MISSION - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de poursuivre l'opération de lutte contre la délinquance et les toxicomanies.

Il convient donc de renouveler le contrat de Monsieur TANGEOUI, chargé de mission, en poste depuis le 1er janvier 1997 pour 6 mois, puis renouvelé pour un an en juillet 1997, juillet 1998, juillet 1999 et en juillet 2000 (délibération du 26 juin 2000), et de procéder à une actualisation de son salaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de reconduire le contrat de travail de Monsieur TANGEOUI, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2001,
- d'accorder à Monsieur TANGEOUI une augmentation indiciaire, ce qui porterait son indice majoré de rémunération de 360 à 375, à compter du 1er juillet 2001,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2001.